

ANNEE 2020

DECLARATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES SUPERIEURES A 23 000 € ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

AUTORITE ADMINISTRATIVE	N° SIRET	DATE DE LA CONVENTION	REFERENCE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE	N° SIRET	OBJET	MONTANT	NATURE	CONDITIONS DE VERSEMENT	PERIODE DE VERSEMENT	AIDE D'ETAT NOTIFEE A LA COMMISSION EUROPEENNE	% DE LA SUBVENTION ATTRIBUE AU BENEFICIAIRE
VILLE D'AMILLY	214 500 043 000 10	01/01/2018 renouvelée tacitement annuellement	Délibération n°121/2019 du 11/12/2019	775 436 470 000 14	J3 SPORTS AMILLY	participation au fonctionnement général de l'association	252 500 €	aide en numéraire	Versement dans un délai de 1 mois suivant le vote du budget primitif	20/01/2019	non	100%
			Délibération n°107/2020 du 04/11/2020	775 436 470 000 14	J3 SPORTS AMILLY	Contrats d'objectifs 2020	8 700 €	aide en numéraire	Versement dans un délai de 11 mois suivant le vote du budget primitif	04/12/20	non	100%